



# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ANNEE 2019



[saint-lo-agglo.fr](http://saint-lo-agglo.fr)

NORMANDIE

La Manche  
CHANGEMENT DE PAYS ET DE VIE



Le tableau de bord des indicateurs de performances du service eau potable de 2019 :

	2019	2018	Evolution
Estimation du nombre d'habitants desservis	<b>80 964</b>	79 237	↗
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	<b>3 176 €</b>	1 092 €	↗
Rendement du réseau	<b>82,8 %</b>	82,8 %	=
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/jour)	<b>1,3</b>	1,2	↗
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	<b>1,3</b>	1,2	↗
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	<b>0,5 %</b>	0,4 %	↗
Taux de conformité bactériologique	<b>100 %</b>	100 %	=
Taux de conformité physico-chimique	<b>100 %</b>	89,6 %	↗
Taux d'interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	<b>3,9</b>	2,6	↗
Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)	<b>0,8</b>	0,3	↗

(1)

1) : le rendement baisse légèrement du fait du nombre important de fuites survenues dans l'année 2019

<b>Les faits marquants de l'année 2019</b>	<b>page 4</b>
<b>Les perspectives pour l'année 2020</b>	<b>page 5</b>
<b>Les caractéristiques générales du service d'eau potable</b>	<b>page 6</b>
Présentation du territoire desservi	page 6
Les unités de distribution	page 7
<b>Les caractéristiques techniques du service</b>	<b>page 8</b>
Les données clientèle	page 8
Ressources et production	page 9
Distribution – ouvrages	page 13
Distribution – exploitation	page 17
Les travaux	page 20
Qualité de l'eau	page 23
Service de l'utilisateur	page 24
<b>Éléments financiers</b>	<b>page 28</b>
Les composantes de la facture d'eau	page 28
Prix total de l'eau	page 29
Le budget	page 30
État de la dette	page 31
Amortissements	page 31
Les recettes d'exploitation des délégataires	page 32
<b>Annexes</b>	<b>page 33</b>

- Mise en service de l'interconnexion avec le syndicat de production sud Bessin
- 8,4 km de réseaux renouvelés
- Dépôt du dossier de périmètre de protection de la Vire et du Semilly à la Police de l'Eau
- Lancement d'un contrat de concession pour l'exploitation du service sur le secteur de Saint-Lô pour 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

- Mise en place d'un règlement de service harmonisé sur l'ensemble de la régie
- Lancement des travaux de sectorisation et de télésurveillance sur le secteur en régie
- Mise en service des captages de Pont-Farcy par nettoyages des puits
- Poursuite du renouvellement des réseaux
- Lancement d'un marché pour la sécurité des réservoirs
- Maîtrise d'oeuvre pour l'interconnexion entre Graignes et Le Désert puis entre Condé-sur-Vire et Saint-Jean-des-Baisants





**Les données clientèle**

**La population desservie**

Secteurs	2019	2018
Saint-Lô	<b>30 208</b>	29 843
Saint-Clair-sur-Elle	<b>16 075</b>	15 980
La Chapelle-sur-Vire	<b>16 178</b>	15 465
Marigny	<b>6 567</b>	6 262
Condé-sur-Vire	<b>7 620</b>	7 410
Saint-Jean-de-Daye	<b>3 410</b>	3 390
Graignes	<b>906</b>	887
<b>TOTAL</b>	<b>80 964</b>	<b>79 237</b>

(1)

(2)

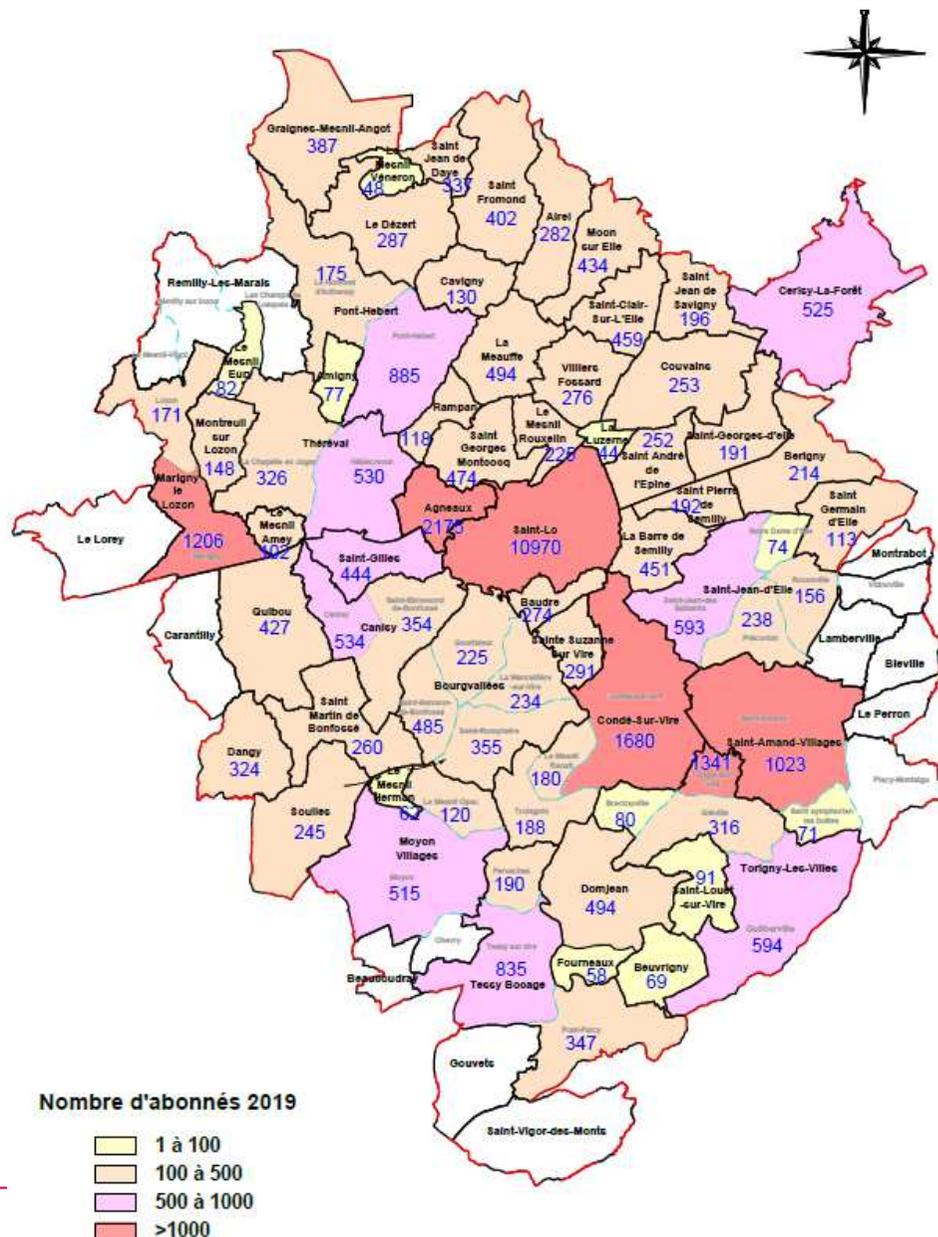
**Les abonnés du service d'eau potable**

Secteurs	2019	2018	Evolution N/N-1
Saint-Lô	<b>15 622</b>	15 596	0,2 %
Saint-Clair-sur-Elle	<b>7 307</b>	7 264	0,6 %
La Chapelle-sur-Vire	<b>6 741</b>	6 444	4,6 %
Marigny	<b>3 033</b>	3 017	0,5 %
Condé-sur-Vire	<b>3 313</b>	3 143	5,4 %
Saint-Jean-de-Daye	<b>1 483</b>	1 474	0,6 %
Graignes	<b>360</b>	355	1,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>37 859</b>	<b>37 293</b>	<b>1,5 %</b>

(1) Intégration de Beuvrigny, Fourneaux et Pont-Farcy

(2) Intégration de Guilberville

Le nombre total a augmenté du fait de la création de nombreux lotissements.



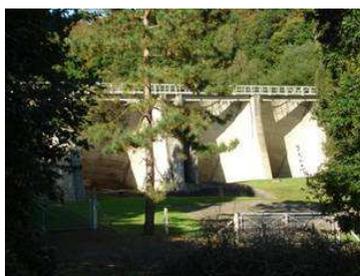
## Ressources et production

### Volumes prélevés au milieu naturel

Les ressources en eau brute de Saint-Lô Agglo proviennent d'eau de surface et d'eau souterraine.

Volumes prélevés en m3	Type	2019	2018	Evolution N/N-1
Barrage du Semilly	Surface	<b>1 774 197</b>	1 359 652	30,5 %
La Vire	Surface	<b>47 499</b>	470 751	-89,9 %
Captage de Couvains / l'Elle	Souterrain / surface	<b>932 688</b>	959 989	-2,8 %
Forages du Désert	Souterrain	<b>221 980</b>	222 094	-0,1 %
Captage de Montreuil sur Lozon	Souterrain	<b>49 587</b>	57 512	-13,8 %
Captage de Graignes	Souterrain	<b>48 662</b>	44 408	9,6 %
Captage de Pont-Farcy	Souterrain	<b>0</b>	0	-
<b>TOTAL</b>		<b>3 074 613</b>	<b>3 114 406</b>	-1,3 %

(1)



(1) La Vire a été peu utilisée car lui a été substituée l'import d'eau depuis la nouvelle interconnexion avec le SYMPEC

### Ressources et production

#### La protection des ressources : 1 150 Ha de périmètres de protection sur l'ensemble du territoire

Le tableau ci-dessous synthétise l'avancement des procédures concernant la mise en œuvre des périmètres de protection et des autorisations de prélèvement gérées par Saint-Lô Agglo :

Ressources	2019	2018	Observations
Prise d'eau dans le barrage du Semilly à Saint-Lô	80 %	80 %	Poursuite procédure administrative
Prise d'eau dans la Vire à Baudre	80 %	80 %	Poursuite procédure administrative
Prise d'eau dans l'Elle à Saint-Jean-de-Savigny	100 %	100 %	-
Captage de Couvains	100 %	100 %	-
Forages du Désert	100 %	100 %	-
Captage de Montreuil sur Lozon	100 %	100 %	-
Captage de Graignes	100 %	100 %	-
Captage de Pont-Farcy	100 %	100 %	Etude hydrogéologique – nettoyage des puits

A la suite de l'étude hydrogéologique sur les captages de Pont-Farcy, un nettoyage des puits va être entrepris afin de les remettre en service.

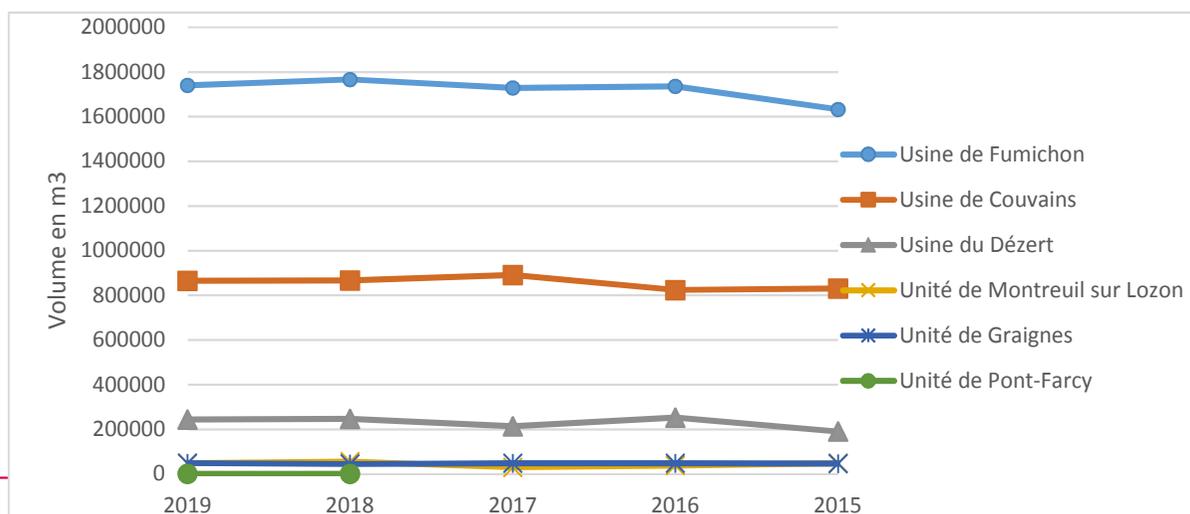
La visite d'inspection de l'ARS en juin 2018 au captage de Montreuil-sur-Lozon a mis en évidence plusieurs écarts et remarques par rapport à la protection de la ressource. Selon les prescriptions et recommandations, un programme de travaux a été établi en 2019.

Par délibération du 4 mars 2019, Saint-Lô Agglo a mis en place un Comité Local de Suivi sur l'ensemble territoire conformément à la législation en vigueur, et suite aux conséquences de la loi NOTRe conduisant à la dissolution des anciens syndicats d'adduction d'eau potable. Ce Comité a en charge le diagnostic des points d'eau et des périmètres (respect des servitudes, efficacité).

**Ressources et production**
**Volumes produits**

Le tableau ci-après présente les volumes produits en mètre cube pour chacune des usines de traitement, c'est-à-dire le volume issu des ouvrages de production et effectivement introduit dans le réseau.

Volumes produits en m3	2019	2018	Evolution N/N-1	Remarque
Usine de Fumichon	<b>1 740 100</b>	1 766 753	-1,5 %	
Usine de Couvains	<b>865 669</b>	866 190	-0,1 %	
Usine du Désert	<b>244 528</b>	246 298	-0,7 %	
Unité de Montreuil sur Lozon	<b>48 659</b>	54 905	-11,4 %	Le niveau d'eau des captages était moins important en 2019
Unité de Graignes	<b>48 662</b>	44 408	9,6 %	Le volume consommé a légèrement augmenté et le nombre de fuite est en forte hausse
Unité de Pont-Farcy	<b>0</b>	0	-	
<b>TOTAL</b>	<b>2 947 618</b>	<b>2 978 554</b>	<b>-1,1 %</b>	



## Ressources et production

### Les importations d'eau

En complément de la production d'eau, Saint-Lô Agglo procède à des achats et imports d'eau en interne et auprès des organismes suivants :

- Syndicat de production d'eau du centre Manche (SYMPEC)
- SIVOM de Saint-Sever
- Syndicat des Bruyères
- Syndicat d'eau de Caumont l'Eventé
- Syndicat d'eau Saint-Sauveur-Lendelin

### Les ventes et exportations d'eau

Saint-Lô Agglo exporte de l'eau :

- en interne pour assurer la desserte de secteurs non pourvus de ressources ;
- en externe pour continuer l'alimentation des anciens territoires (Montmartin-en-Graignes et syndicat de l'Elle).

### Les secours

L'interconnexion entre Saint-Georges-Montcocq et les Ronchettes fonctionne dans les deux sens.

L'interconnexion dans le sens Saint-Georges-Montcocq et Les Ronchettes a fonctionné de mi-juillet jusqu'au 9 octobre pour alimenter le haut service de Saint-Lô (environ 1900 m<sup>3</sup>/j).

L'interconnexion avec le syndicat de production sud Bessin a été mise en service début juin dans le sens Saint-Jean-d'Elle vers Vidouville (débit sanitaire de 22 m<sup>3</sup> par jour).

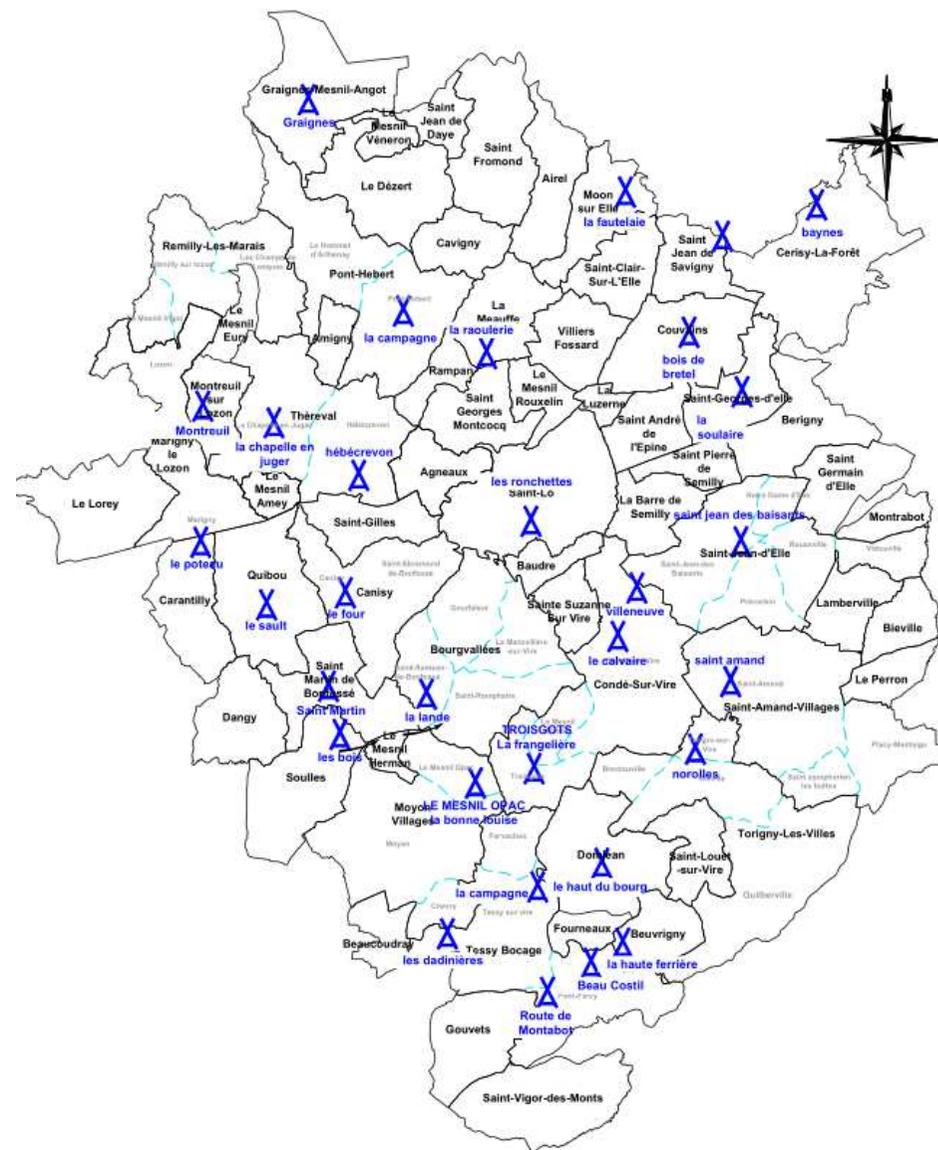


## Distribution - Ouvrages

### Les ouvrages de distribution

Le patrimoine de Saint-Lô Agglo est le suivant :

	2019	2018
Réservoirs et bâches	<b>31</b>	31
Volumes de stockage	<b>20 985 m<sup>3</sup></b>	20 985 m <sup>3</sup>



### Distribution - Ouvrages

#### Équipements sur le réseau

Les compteurs :

Secteurs	Nombre total de compteurs 2019	Nombre total de compteurs 2018	Evolution nombre compteurs		Compteurs renouvelés en 2019	Compteurs renouvelés en 2018	Taux de renouvellement 2019
Condé-sur-Vire	<b>3 313</b>	3 143	5,4 %		<b>62</b>	170	1,9 %
La-Chapelle-sur-Vire	<b>6 741</b>	6 444	4,6 %		<b>153</b>	289	2,3 %
Graignes	<b>376</b>	373	0,8 %		<b>15</b>	47	4 %
Marigny	<b>3 033</b>	3 018	0,5 %		<b>142</b>	1 675	4,7 %
Saint-Clair-sur-Elle	<b>7 376</b>	7 321	0,8 %	(1)	<b>813</b>	586	11 %
Saint-Jean-de-Daye	<b>1 492</b>	1 484	0,5 %	(2)	<b>82</b>	0	5,5 %
Saint-Lô	<b>16 360</b>	16 322	0,2 %		<b>60</b>	114	0,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>38 691</b>	<b>38 105</b>	1,5 %		<b>1 327</b>	<b>2 881</b>	3,4 %

(1) Nombre de compteurs en 2018 erroné comprenant le syndicat de l'Elle hors Agglo – 7321 en 2018 au lieu de 8056

(2) Nombre de compteurs en 2018 erroné comprenant Montmartin-en-Graignes hors Agglo – 1484 en 2018 au lieu de 1811

**Distribution - Ouvrages**

**Le réseau**

Longueur du réseau en kilomètres :

Secteurs	2019	2018
La-Chapelle-sur-Vire	<b>535</b>	476,1
Saint-Clair-sur-Elle	<b>481,1</b>	481,2
Saint-Lô	<b>339,1</b>	336,1
Condé-sur-Vire	<b>234,4</b>	157,4
Marigny	<b>173,6</b>	172,4
Saint-Jean-de-Daye	<b>116,5</b>	115,3
Graignes	<b>22,3</b>	22,3
<b>TOTAL</b>	<b>1902</b>	<b>1 760,8</b>

- (1) Intégration de Beuvrigny, Fourneaux et Pont-Farcy
- (2) Intégration de Guilberville



## Distribution - Ouvrages

### Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux de distribution, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution. Sa valeur est désormais comprise entre 0 et 120, les points étant attribués selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de distribution d'eau potable.

Secteurs	2019	2018	Evolution N/N-1	Indice maximal (120) non atteint car :
Condé-sur-Vire	<b>81</b>	81	0 %	Absence de localisation des branchements, des interventions sur le réseaux et de modélisation. Absence de programme pluriannuel de renouvellement des canalisations sur au moins 3 ans.
La-Chapelle-sur-Vire	<b>96</b>	96	0 %	Absence des caractéristiques des compteurs d'eau Absence de programme pluriannuel de renouvellement des canalisations sur au moins 3 ans.
Graignes	<b>95</b>	95	0 %	Absence de localisation des branchements et de modélisation. Absence de programme pluriannuel de renouvellement des canalisations sur au moins 3 ans.
Marigny	<b>110</b>	110	0 %	Absence de programme pluriannuel de renouvellement des canalisations sur au moins 3 ans.
Saint-Clair-sur-Elle	<b>110</b>	110	0 %	Absence de programme pluriannuel de renouvellement des canalisations sur au moins 3 ans.
Saint-Jean-de-Daye	<b>110</b>	110	0 %	Absence de programme pluriannuel de renouvellement des canalisations sur au moins 3 ans.
Saint-Lô	<b>96</b>	87	10,3 %	Absence de localisation de tous les branchements. Non connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations Absence de programme pluriannuel de renouvellement des canalisations sur au moins 3 ans.

### Distribution - Exploitation

#### Les volumes consommés

Le tableau ci-dessous indique les volumes facturés et consommés en mètre cube par les usagers du service.

Secteurs	2019	2018	Evolution N/N-1	Observations
Condé-sur-Vire	<b>288 399</b>	184 249	56,5 %	Intégration de Guilberville. Estimation en 2018
La-Chapelle-sur-Vire	<b>752 580</b>	720 685	4,4 %	Intégration des communes de Fourneaux et Beuvrigny
Graignes	<b>35 554</b>	34 111	4,2 %	
Marigny	<b>260 474</b>	253 607	2,7 %	
Saint-Clair-sur-Elle	<b>580 792</b>	583 695	-0,5 %	
Saint-Jean-de-Daye	<b>143 417</b>	156 009	-8,1 %	Période de relève de 10 mois au lieu de 12.
Saint-Lô	<b>1 457 175</b>	1 376 500	5,9 %	
<b>TOTAL</b>	<b>3 518 391</b>	<b>3 308 856</b>	<b>6,3 %</b>	

**Distribution - Exploitation**

**Rendement de réseaux**

Secteurs	2019	2018	Evolution N/N-1	Observations
Condé-sur-Vire	<b>76,8 %</b>	80,8 %	-4,9 %	Nombreuses fuites sur le réseau et peu de recherche, pas de télégestion
La-Chapelle-sur-Vire	<b>77,4 %</b>	81,1 %	-4,6 %	Nombreuses fuites sur le réseau et peu de recherche, pas de télégestion
Gaignes	<b>74,8 %</b>	78,7 %	-5 %	Nombreuses fuites sur le réseau
Marigny	<b>86,1 %</b>	84,6 %	1,8 %	
Saint-Clair-sur-Elle	<b>78,4 %</b>	75,2 %	4,3 %	
Saint-Jean-de-Daye	<b>72,8 %</b>	79,1 %	-7,9 %	Nombreuses fuites notamment sur les antennes en acier de diamètre 40. Baisse des consommations des abonnés
Saint-Lô	<b>89,2 %</b>	87,6 %	1,8 %	
<b>SAINT-LO AGGLO</b>	<b>82,8 %</b>	82,8 %	0 %	

Le rendement de réseaux de Saint-Lô Agglo est très satisfaisant, à 82,8 %.

**Distribution - Exploitation**
**Les indices linéaires de pertes en réseau et des volumes non-comptés**

L'Indice Linéaires de Perte (ILP) comptabilise le volume d'eau perdu par jour et par km de réseau en service. Il s'exprime en m<sup>3</sup>/km/jour.

Secteurs	2019	2018	Type de réseau	Qualification de l'ILP
Condé-sur-Vire	<b>1,0</b>	0,7	Rural	Bon
La-Chapelle-sur-Vire	<b>1,1</b>	1,0	Rural	Bon
Graignes	<b>1,5</b>	1,2	Rural	Bon
Marigny	<b>0,7</b>	0,7	Rural	Bon
Saint-Clair-sur-Elle	<b>1,1</b>	1,1	Rural	Bon
Saint-Jean-de-Daye	<b>1,6</b>	0,9	Rural	Acceptable
Saint-Lô	<b>1,9</b>	2,1	Intermédiaire	Bon

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Il s'exprime en m<sup>3</sup>/km/jour.

Secteurs	2019	2018
Condé-sur-Vire	<b>1,1</b>	0,8
La-Chapelle-sur-Vire	<b>1,2</b>	1,0
Graignes	<b>1,6</b>	1,3
Marigny	<b>0,7</b>	0,8
Saint-Clair-sur-Elle	<b>1,2</b>	1,2
Saint-Jean-de-Daye	<b>1,7</b>	1
Saint-Lô	<b>2</b>	2,1

**Les travaux**

**Renouvellements de réseaux d'eau potable : 8,4 kilomètres en 2019**

Réseaux renouvelés par secteur en kilomètres :

Secteurs	2019	2018	2017	2016	2015	Taux moyen de renouvellement sur 5 ans
Condé-sur-Vire	<b>0,9</b>	1,7	0,3	1,1	1,6	<b>0,7</b>
La-Chapelle-sur-Vire	<b>0,8</b>	1,5	1	1,1	3,2	<b>0,3</b>
Graignes	<b>0,7</b>	0	0	0	1,1	<b>1,6</b>
Marigny	<b>1,8</b>	0	0	3,5	0	<b>0,6</b>
Saint-Clair-sur-Elle	<b>1,1</b>	1,8	3,5	1,8	3,5	<b>0,5</b>
Saint-Jean-de-Daye	<b>0</b>	5,9	0,4	0	0	<b>1,1</b>
Saint-Lô	<b>3,0</b>	2,9	1,9	1,3	1,3	<b>0,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8,4</b>	<b>13,8</b>	<b>7,1</b>	<b>8,8</b>	<b>10,7</b>	<b>0,5</b>

Le taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans observé sur Saint-Lô Agglo est de 0,5 %.



**Les travaux**
**Répartition des travaux de réseaux en chiffre**

Communes	Adresse des travaux	Type travaux	Matériaux et diamètre	Montant de l'opération
Cerisy-la-Forêt	Rue de l'Abbaye	Renouvellement	0,4 km PVC 75	47 405 € HT
Condé-sur-Vire	Route de Saint-Lô	Renouvellement	0,1 km PE 50	12 229 € HT
Domjean	Le Bosq l'Abbé	Renouvellement	0,6 km PE 50	34 615 € HT
Graignes-Mesnil Angot	Rue du 11 juin 1944	Renouvellement	0,2 km PE 75	31 567 € HT
	Le Haut Vernay	Renouvellement	0,1 km PE 32	4 340 € HT
	Rue du Lavoir	Renouvellement	0,2 km PE 50	10 778 € HT
	la Brianderie	Renouvellement	0,2 km PE 75	8 970 € HT
Guilberville	La Bibauderie Bourg vers ZA	Renouvellement	0,8 km PE 140, 90, 63 et 50	73 260,50 € HT
		Extension	0,5 km PE 125	24 537,10 € HT
Lozon	Hubertant La Vallée	Renouvellement	0,6 km PE 50	30 648 € HT
		Renouvellement	0,6 km PE 63	24 918 € HT
Marigny	Avenue du 13 juin 1944	Renouvellement	0,5 km PE 160, 110, 63 et 50	118 357 € HT
Moyon	RD 27	Renouvellement	1,2 km PE 110, 63, 50 et 40	63 167 € HT
Pont-Hébert	Rue du 11 Novembre	Renouvellement	0,3 km PE 75	65 907 € HT
Rampan	Bourg	Renouvellement	0,7 km PE 75	75 912 € HT
Saint-Georges-Montcocq	La Petellerie	Extension	0,4 km PE 40	4 944 € HT
Saint-Lô	La Petite Suisse	Extension	0,7 km PE 75 et 50	50 600 € HT
	Avenue de Carentan	Renouvellement	0,8 km PE 160 et 75	197 986 € HT
	Rue des Noisetiers	Renouvellement	1,1 km PE 160	181 385 € HT
Saint-Samson-de-Bonfossé	Rue du Stade	Extension	0,1 km PVC 63	
Torigni-sur-Vire	Rue des Champs de l'Abbaye	Renouvellement	0,6 km PE 125, 63 et 50	91 512,20 € HT

### La qualité de l'eau

L'eau mise en distribution sur le réseau d'eau potable est soumise à de nombreuses analyses qui sont réalisées au niveau de la ressource (eau brute), au niveau de la production (après traitement), sur le réseau de distribution et aux robinets normalement utilisés par le consommateur. Ces analyses sont réalisées tout au long de l'année par l'Agence régionale de santé (ARS) dans le cadre du contrôle officiel et par l'exploitant dans le cadre de son auto-contrôle. Les résultats des analyses du contrôle sanitaire réalisées par l'ARS font l'objet d'une synthèse transmise chaque année aux usagers avec la facture d'eau (bilans figurant en annexe). Le tableau ci-dessous présente le bilan des résultats d'analyses du contrôle officiel.

Secteurs	Nombre de prélèvements bactériologiques non-conformes / nombre de prélèvements	Taux de conformité bactériologique	Nombre de prélèvements physico-chimiques non-conformes / nombre de prélèvements	Taux de conformité physico-chimique
Condé-sur-Vire	0 / 23	100 %	0 / 23	100 %
La-Chapelle-sur-Vire	0 / 32	100 %	0 / 32	100 %
Graignes	0 / 9	100 %	0 / 9	100 %
Marigny	0 / 24	100 %	0 / 24	100 %
Saint-Clair-sur-Elle	0 / 20	100 %	0 / 20	100 %
Saint-Jean-de-Daye	0 / 13	100 %	0 / 13	100 %
Saint-Lô	0 / 80	100 %	0 / 80	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>0 / 201</b>	<b>100 %</b>	<b>0 / 201</b>	<b>100 %</b>

**Service à l'utilisateur****Taux de réclamations**

Entrent ici en compte les réclamations écrites des usagers sur la qualité du service (qualité organoleptique de l'eau, problèmes de pression, fuites avant compteur, lisibilité des factures, qualité de la relation clientèle, etc.). Les réclamations sur le prix ne sont pas intégrées au calcul de cet indicateur. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.

Secteurs	2019	2018	2017
Condé-sur-Vire	1,8	0,9	3,2
La-Chapelle-sur-Vire	1	0,3	2,5
Graignes	0	0	0
Marigny	1,3	0,3	2,7
Saint-Clair-sur-Elle	1,1	0,5	0,2
Saint-Jean-de-Daye	1,3	0	0,7
Saint-Lô	0,3	0,2	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>0,8</b>	<b>0,3</b>	<b>1,1</b>

**Service à l'utilisateur**
**Taux d'impayés**

La qualité du recouvrement, mesurée par le taux d'impayés, constitue un indicateur de qualité du service, tant pour la collectivité que pour le consommateur.

L'indicateur réglementaire porte sur le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.

Secteurs	2019	2018	2017
Régies eau (Condé-sur-Vire et La-Chapelle-sur-Vire)	<b>2,6 %</b>	4,1 %	4,1 %
Gérance eau (Graignes et Saint-Jean-de-Daye)	<b>7,4 %</b>	7,8 %	4,5 %
Marigny	<b>1,7 %</b>	8,2 %	0,4 %
Saint-Clair-sur-Elle	<b>1,2 %</b>	0,7 %	0,6 %
Saint-Lô	<b>2,1 %</b>	2,1 %	1,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>2,9 %</b>	<b>3,3 %</b>	<b>1,7 %</b>

Sur le secteur de Marigny, l'impayé de 81 000 € d'une exploitation agricole a été annulé (cause de surendettement).

**Montants des abandons de créances et versements à un fond de solidarité**

Seules les données des délégataires sont connues :

	2019	2018	2017
Saur	<b>89 €</b>	196 €	683 €
Veolia	<b>3 087 €</b>	896 €	1 366 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 176 €</b>	<b>1 092 €</b>	<b>2 049 €</b>

**Service à l'utilisateur**
**Taux d'interruption de service non-programmée**

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées correspond au nombre de coupures d'eau, par milliers d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

Secteurs	2019	2018	2017
Condé-sur-Vire	2,1	6,7	4,8
La-Chapelle-sur-Vire	7,4	4,3	6,8
Graignes	2,8	0	0
Marigny	5,6	2,9	6,4
Saint-Clair-sur-Elle	4,6	2,3	7,5
Saint-Jean-de-Daye	20,2	4,7	18,2
Saint-Lô	0,6	1,0	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>3,9</b>	<b>2,6</b>	<b>4,5</b>

**Service à l'utilisateur**
**Délai maximal d'ouverture des branchements**

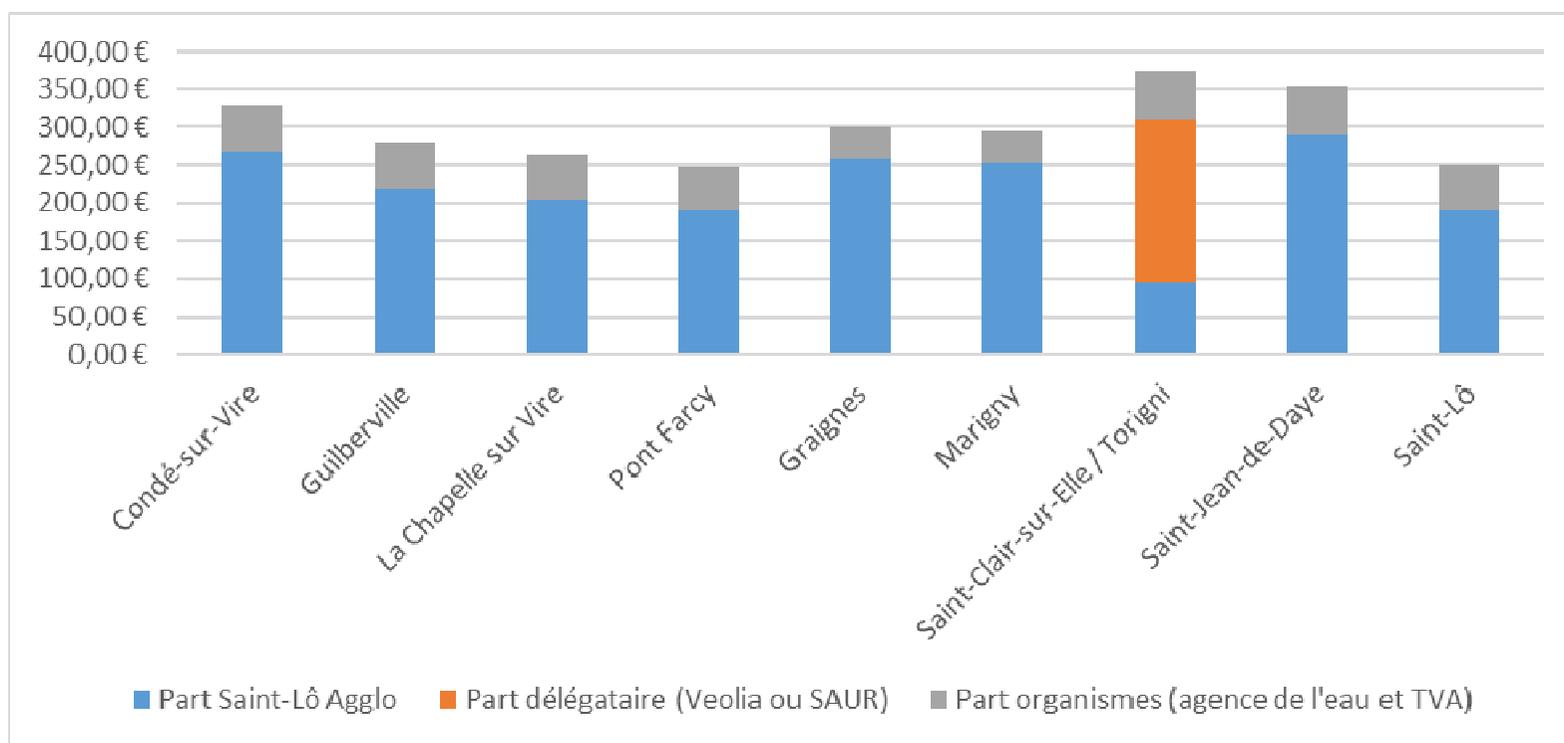
Cet indicateur correspond au délai maximal sur lequel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.

Secteurs	2019	2018	Délai maximal d'ouverture des branchements
Condé-sur-Vire	<b>100 %</b>	100 %	2 jours
La-Chapelle-sur-Vire	<b>100 %</b>	100 %	2 jours
Gaignes	<b>100 %</b>	100 %	3 jours
Marigny	<b>95,8 %</b>	95,4 %	2 jours
Saint-Clair-sur-Elle	<b>96,6 %</b>	96,9 %	2 jours
Saint-Jean-de-Daye	<b>91,3 %</b>	95,2 %	2 jours
Saint-Lô	<b>100 %</b>	100 %	1 jour



**Prix total de l'eau potable en € TTC pour 120 m<sup>3</sup>/an**

Les prix par secteurs sont donnés en annexe.



**Le budget**
**Vue d'ensemble** (source : comptes administratifs 2019)

Budget	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses investissement	Recettes investissement
Eau régie	1 742 849,04 €	2 071 021,12 €	375 453,60 €	38 380,00 €
Eau gérance	424 935,47 €	491 341,49 €	141 853,72 €	230 000,01 €
Eau affermage	910 596,78 €	2 449 645,32 €	1 774 978,47 €	613 869,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 078 381,29 €</b>	<b>5 012 007,93 €</b>	<b>2 292 285,79 €</b>	<b>882 249,73 €</b>

**Détail des recettes**

Le service public d'eau potable est financé par les redevances perçues auprès des usagers du service.

Recettes Saint-Lô Agglo	2019	2018	2017
Eau régie	1 611 658,68 €	1 521 538,28 €	1 368 845,88 €
Eau gérance	432 721,20 €	479 093,34 €	209 251,78 €
Eau affermage	2 407 242,18 €	1 597 766,44 €	1 648 277,21 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 451 622,06 €</b>	<b>3 598 398,06 €</b>	<b>3 226 374,87 €</b>

### État de la dette

Budget	Encours de la dette en 2019	Remboursement au cours de l'exercice 2019	Dont en capital	Dont en intérêts	Durée d'extinction de la dette en 2019 en année
Eau régie	931 325,53 €	158 803,19 €	120 703,85 €	38 099,34 €	3 ans
Eau gérance	852 358,82 €	114 951,57 €	85 726,81 €	29 224,76 €	13 ans
Eau affermage	7 249 808,59 €	829 136,36 €	616 105,72 €	213 030,64 €	5 ans
<b>TOTAL</b>	<b>9 033 492,94 €</b>	<b>1 102 891,12 €</b>	<b>822 536,38 €</b>	<b>280 354,74 €</b>	

### Amortissements

	2019	2018	2017
Eau régie	335 314 €	310 026 €	150 000 €
Eau gérance	16 973 €	120 000 €	119 876 €
Eau affermage	439 288,88 €	350 000 €	349 992 €
<b>TOTAL</b>	<b>791 575,88 €</b>	<b>780 026 €</b>	<b>619 868 €</b>

### Les recettes d'exploitation des délégataires

Une partie du prix de l'eau potable facturé aux usagers est directement perçue par les délégataires dans le cadre de leur rémunération pour l'exploitation et la gestion des services concernés.

Les chiffres exposés ci-après sont issus des comptes annuels de résultats de l'exploitation.

#### Recettes Veolia

Recettes Veolia	2019	2018	2017
Contrat secteur Saint-Lô	<b>1 663 257 €</b>	1 639 307 €	1 597 142 €

#### Recettes SAUR

Recettes SAUR	2019	2018	2017
Contrat Saint-Clair-sur-Elle	<b>1 187 900 €</b>	1 281 100 €	1 249 700 €
Contrat Marigny	<b>301 800 €</b>	252 500 €	213 300 €

**Annexe 1**

Suivi de la qualité de l'eau en 2019

**Annexe 2**

Prix du service de l'eau potable

Annexe 1

Suivi de la qualité de l'eau en 2019



**SAINT- LO AGGLO**  
**QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION**  
**PUBLIQUE DE LA ZONE:**  
**BEAU COSTIL**

**SYNTHESE 2019**

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

**L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION**

Le réseau de distribution est exploité par la collectivité. En 2019, l'eau distribuée sur ce secteur provient d'un achat d'eau au SIVOM de Saint Sever (usine de traitement d'eau d'origine superficielle de la Germonderie).

**LES CONTROLES**

En 2019, 7 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

**L'INFORMATION**

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant, et au service santé-environnement de l'agence régionale de santé de normandie- unité départementale de La Manche.

SAINT- LO AGGLO : 02 14 29 00 20  
ARS NORMANDE - UD 33 : 02 33 06 56 06

Sur internet: [www.eaupotable.sants.gouv.fr](http://www.eaupotable.sants.gouv.fr)  
<http://au://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-l-eau-dans-une-commune>

**Valeurs observées de certains paramètres**

	NITRATES (NAMES)	Dureté ou TITRE HYDROMÉTRIQUE	Pesticides: ATRAZINE DESÉTHYL
	mg/L	°f	µg/L
Moyenne	8,18	11,70	-
Maximum	11,10	12,50	0,00

**APPRECIATION GENERALE**

L'eau distribuée s'est révélée conforme aux exigences de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Cette appréciation ne tient pas compte des paramètres liés aux canalisations dans la mesure où ils ne sont représentatifs que de la qualité sur la zone concernée.

**Bactériologie**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de bonne qualité bactériologique.

**Nitrates**

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

Les teneurs en nitrates sont restées nettement inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).

**Pesticides**

Insecticides, herbicides, fongicides...

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

Aucun dépassement des limites de qualité n'a été relevé sur l'eau distribuée.

**Fluor**

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l.

**Plomb**

La présence de plomb dans les branchements ou les réseaux intérieurs des habitations peut être une source de diffusion de cet élément. Pour les abonnés concernés, il est recommandé de changer ces canalisations et en attendant, de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer.

**Chlorure de Vinyle Monomère**

Le chlorure de vinyle monomère est un composé chimique très volatil utilisé pour élaborer le PVC. Sa présence dans l'eau distribuée est due à son relargage à partir de certaines canalisations en PVC posées avant 1980 en milieu rural. Compte-tenu de la toxicité éventuelle de ce composé, une limite de qualité a été fixée à 0,5 µg/l.

Six antennes ont fait l'objet d'une restriction d'usage à des fins alimentaires (Villages La Bergerie, La Verrière, L'Aumône, Le Cour Champ, La Haumonière et La Rivière).

**Dureté**

L'eau distribuée est peu calcaire. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.

Annexe 1

Suivi de la qualité de l'eau en 2019

**SAINT-LO AGGLO**  
**QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION**  
**PUBLIQUE DE LA ZONE:**  
**BOIS BRETEL**

**SYNTHESE 2019**

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

**L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION**

Le réseau de distribution est exploité par la société SAUR NORMANDIE.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution	Collectivité d'appartenance	Protection date
FONAISE - LA MAMMEREYS	DEAU 35 - SPINELC	18/11/2008
SOURCE - GRANDS CAPTAGE NNEAU RIVIERE	MMF - LO-AGGLO	12/17/2009
FONAISE - LA GELLOTIERE F1	DEAU 35 - SPINELC	18/11/2008
FONAISE - LA NEMENDEVELS	DEAU 35 - SPINELC	18/11/2008
FONAISE - LE MARRIS F1	DEAU 35 - SPINELC	18/11/2008
FONAISE - LE MARRIS F4	DEAU 35 - SPINELC	18/11/2008
SOURCE - PETIT CAPTAGE NNEAU RIVIERE	MMF - LO-AGGLO	12/17/2009
CAPTAGE EN PLEIN TERRAIN - ST-JAN-SARDIS	MMF - LO-AGGLO	08/10/2013

**LES CONTROLES**

En 2019, 30 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

**L'INFORMATION**

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant, et au service santé-environnement de l'agence régionale de la santé de normandie- unité départementale de La Manche.

SAINT-LO AGGLO	02 14 29 00 20
SAUR NORMANDIE	02 31 52 53 75
ARS NORMANDIE - UD 50	02 33 06 56 06

Sur internet: [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)  
<https://www.normandie-ars.sante.fr/la-qualite-de-l'eau-dans-notre-territoire>

**Valeurs observées de certains paramètres**

	NITRATES (N2O3)	Dureté ou TITRE HYDROMETRIQUE	Pesticides: ATRAZINE DESETHYL
	mg/L	°f	ug/L
Moyenne	23,28	10,44	-
Maximum	27,70	11,70	0,00

**APPRECIATION GENERALE**

Lors des contrôles réalisés par l'ARS Normandie UD 50, l'eau distribuée s'est révélée conforme aux exigences de qualité bactériologique et physico-chimique auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Cette appréciation ne tient pas compte des paramètres liés aux canalisations dans la mesure où ils ne sont représentatifs que de la qualité sur la zone concernée.

**Bactériologie**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de bonne qualité bactériologique.

**Nitrates**

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

Les teneurs en nitrates sont restées inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).

**Pesticides**

Insecticides, herbicides, fongicides...

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1 µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

Aucun dépassement des limites de qualité n'a été relevé sur l'eau distribuée.

**Fluor**

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l.

**Plomb**

La présence de plomb dans les branchements ou les réseaux intérieurs des habitations peut être une source de diffusion de cet élément. Pour les abonnés concernés, il est recommandé de changer ces canalisations et en attendant, de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer.

**Radioactivité**

Les mesures des indicateurs destinées à évaluer la dose d'exposition aux rayonnements ionisants attribuable à la consommation d'eau se sont révélées inférieures aux valeurs maximales fixées par la réglementation (0,1 Becquerel par litre (Bq/l) pour l'activité Alpha et de 1 Bq/l pour l'activité Béta) à partir desquelles il est procédé à la recherche de radionucléides spécifiques.

**Dureté**

L'eau distribuée est peu calcaire. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.

**SAINT- LO AGGLO**  
**QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION**  
**PUBLIQUE DE LA ZONE:**  
**CHAPELLE S/VIRE**

**Annexe 1**

Suivi de la qualité de l'eau en 2019

**SYNTHESE 2019**

L'eau distribuée doit répondre de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

**L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION**

Le réseau est exploité en Régie par la collectivité.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution	Collectivité d'appartenance	Protection date
FORAGE DE LA MANCHE F1	DE LA MANCHE	18/05/2002
FORAGE DE LA MANCHE F2	DE LA MANCHE	18/05/2002
FORAGE DE LA MANCHE F3	DE LA MANCHE	18/05/2002
FORAGE DE LA MANCHE F4	DE LA MANCHE	18/05/2002
FORAGE DE LA MANCHE F5	DE LA MANCHE	18/05/2002
FORAGE DE LA MANCHE F6	DE LA MANCHE	18/05/2002

**LES CONTROLES**

En 2019, 34 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

**L'INFORMATION**

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant, et au service santé-environnement de l'agence régionale de la santé de normandie- unité départementale de La Manche.

SAINT- LO AGGLO : 02 14 29 00 20  
 ARS NORMANDIE - UD 50 : 02 33 06 56 06

Sur internet: [www.eau.pots@ars.sante.gouv.fr](http://www.eau.pots@ars.sante.gouv.fr)  
<https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-l-eau-dans-votre-commune>

**Valeurs observées de certains paramètres**

	NITRATES (ENNO3)	DURETE ou TITRE HYDROMETRIQUE	Pesticides: ATRAZINE, DE-S-ETH, DD-SOPROPYL
	mg/L	°f	µg/L
Moyenne	14,44	16,47	-
Maximum	21,40	27,90	0,04

**APPRECIATION GENERALE**

Lors des contrôles réalisés par l'ARS Normandie UD 50, l'eau distribuée s'est révélée conforme aux exigences de qualité bactériologique et physico-chimique auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Cette appréciation ne tient pas compte des paramètres liés aux canalisations dans la mesure où ils ne sont représentatifs que de la qualité sur la zone concernée.

**Bactériologie**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de très bonne qualité bactériologique.

**Nitrates**

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

Les teneurs en nitrates sont restées nettement inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).

**Pesticides**

Insecticides, herbicides, fongicides...

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1 µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

Aucun dépassement des limites de qualité n'a été relevé sur l'eau distribuée.

**Fluor**

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l.

**Plomb**

La présence de plomb dans les branchements ou les réseaux intérieurs des habitations peut être une source de diffusion de cet élément. Pour les abonnés concernés, il est recommandé de changer ces canalisations et en attendant, de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer.

**Radioactivité**

Les mesures des indicateurs destinées à évaluer la dose d'exposition aux rayonnements ionisants attribuable à la consommation d'eau se sont révélées inférieures aux valeurs maximales fixées par la réglementation (0,1 Becquerel par litre (Bq/l) pour l'activité Alpha et de 1 Bq/l pour l'activité Béta) à partir desquelles il est procédé à la recherche de radionucléides spécifiques.

**Dureté**

L'eau distribuée est peu calcaire. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.

Annexe 1

Suivi de la qualité de l'eau en 2019

**SAINT- LO AGGLO**  
**QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION**  
**PUBLIQUE DE LA ZONE:**  
**FUMICHON ST LO**

**SYNTHESE 2019**

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

**L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION.**

Le réseau de distribution est exploité par la société VEOLIA EAU - CGE CENTRE NORD.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution	Collectivité d'appartenance	Protection date
SAINT LO AGGLO	SAINT LO AGGLO	03/06/1980
CAPTAGE AU PAYS DE LA VIRE - ANKERE	SAINT LO AGGLO	03/06/1980

**LES CONTROLES**

En 2019, 67 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

**L'INFORMATION**

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant, et au service santé-environnement de l'agence régionale de santé de normandie- unité départementale de La Manche.

SAINT- LO AGGLO	02 14 29 00 20
VEOLIA EAU - CGE CENTRE NORD	09 69 30 58 34
ARS NORMANDIE - UD 50	02 33 05 55 05

Sur internet: [www.eau.potable.sainte.gouv.fr](http://www.eau.potable.sainte.gouv.fr)  
<http://www.normandie.sante.fr/la-qualite-de-l'eau-dans-votre-territoire>

**Valeurs observées de certains paramètres**

	NITRATES (EN NO3)	Dureté ou TITRE HYDROMETRIQUE	Pesticides: ATRAZINE DESETHYL
	mg/L	°f	µg/L
Moyenne	15,83	14,29	-
Maximum	27,50	18,10	0,00

**APPRECIATION GENERALE**

A l'exception de quelques problèmes organoleptiques observés sur l'eau distribuée, les contrôles réalisés par l'ARS Normandie UD 50 se sont révélés dans l'ensemble, conforme aux exigences de qualité bactériologique et physico-chimique auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Cette appréciation ne tient pas compte des paramètres liés aux canalisations dans la mesure où ils ne sont représentatifs que de la qualité sur la zone concernée.

**Bactériologie**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de bonne qualité bactériologique.

**Nitrates**

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques. Les teneurs en nitrates sont restées inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).

**Pesticides**

Insecticides, herbicides, fongicides... Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1 µg/l est inférieure aux seuls de toxicité connus.

Aucun dépassement des limites de qualité n'a été relevé sur l'eau distribuée.

**Fluor**

Les teneurs en fluor se sont révélées inférieures à 0,5 mg/l.

**Plomb**

La présence de plomb dans les branchements ou les réseaux intérieurs des habitations peut être une source de diffusion de cet élément. Pour les abonnés concernés, il est recommandé de changer ces canalisations et en attendant, de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer.

**Radioactivité**

Les mesures des indicateurs destinées à évaluer la dose d'exposition aux rayonnements ionisants attribuable à la consommation d'eau se sont révélées inférieures aux valeurs maximales fixées par la réglementation (0,1 Becquerel par litre (Bq/l) pour l'activité Alpha et de 1 Bq/l pour l'activité Béta) à partir desquelles il est procédé à la recherche de radionucléides spécifiques.

**Dureté**

L'eau distribuée est peu calcaire. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.

Annexe 1

Suivi de la qualité de l'eau en 2019

**SAINT- LO AGGLO**  
**QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION**  
**PUBLIQUE DE LA ZONE:**  
**GRAIGNES**

**SYNTHESE 2019**

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

**L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION**

Le réseau de distribution est exploité par la société STGS.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution	Collectivité d'appartenance	Protection date
FORIS	SAINT-LO AGGLO	23/02/2015

**LES CONTROLES**

En 2019, 9 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

**L'INFORMATION**

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant, et au service santé-environnement de l'agence régionale de la santé de normandie-unité départementale de La Manche.

SAINT-LO AGGLO : 02 14 29 00 20  
STGS : 02 33 79 46 79  
ARS NORMANDIE - UD 50 : 02 33 06 96 06

Sur internet: [www.eaupotable.sanite.gouv.fr](http://www.eaupotable.sanite.gouv.fr)

<https://www.normandie.ars.sanite.fr/la-qualite-de-l'eau-dans-votre-commune>

**Valeurs observées de certains paramètres**

	NITRATES EN NO3	Dureté ou TITRE HYDROMETRIQUE	Pesticides: ATRAZINE DE METHYL
	mg/L	°f	µg/L
Moyenne	21,70	26,06	-
Maximum	23,10	30,80	0,02

**APPRECIATION GENERALE**

Lors des contrôles réalisés par l'ARS Normandie UD 50, l'eau distribuée s'est révélée conforme aux exigences de qualité bactériologique et physico-chimique auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Cette appréciation ne tient pas compte des paramètres liés aux canalisations dans la mesure où ils ne sont représentatifs que de la qualité sur la zone concernée.

**Bactériologie**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de très bonne qualité bactériologique.

**Nitrates**

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

Les teneurs en nitrates sont restées nettement inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).

**Pesticides**

Insecticides, herbicides, fongicides...

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

Aucun dépassement des limites de qualité n'a été relevé sur l'eau distribuée.

**Fluor**

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l.

**Plomb**

La présence de plomb dans les branchements et dans les réseaux intérieurs des habitations peut être une source de diffusion de cet élément. Pour les abonnés concernés, il est recommandé de changer ces canalisations et en attendant, de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer.

**Radioactivité**

Les mesures des indicateurs destinées à évaluer la dose d'exposition aux rayonnements ionisants attribuable à la consommation d'eau se sont révélées inférieures aux valeurs maximales fixées par la réglementation (0,1 Becquerel par litre (Bq/l) pour l'activité Alpha et de 1 Bq/l pour l'activité Bêta) à partir desquelles il est procédé à la recherche de radionucléides spécifiques.

**Dureté**

L'eau distribuée est moyennement dure (calcaire).

**SAINT- LO AGGLO**  
**QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION**  
**PUBLIQUE DE LA ZONE:**  
**GUILBERVILLE**

**SYNTHESE 2019**

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

**L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION**

Le réseau de distribution est exploité par la collectivité. En 2019, l'eau distribuée sur ce secteur provient d'un achat d'eau au Syndicat des Bruyères (usine de traitement d'eau d'origine souterraine de la Cabotière).

**LES CONTROLES**

En 2019, 7 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

**L'INFORMATION**

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant, et au service santé-environnement de l'agence régionale de la santé de normandie- unité départementale de La Manche.

SAINT- LO AGGLO : 02 14 29 00 20  
ARS NORMANDIE - UD 55 : 02 33 06 58 06

Sur internet: [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)  
<http://ars.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-l'eau-dans-votre-commune>

**Valeurs observées de certains paramètres**

	Atrazine déséthyl mg/L	Nitrates (en NO3) mg/L	Teneur hydromé- trique °F
Moyenne	-	28,85	13,65
Maximum	0,03	33,65	16,05

**APPRECIATION GENERALE**

L'eau distribuée s'est révélée conforme aux exigences de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Cette appréciation ne tient pas compte des paramètres liés aux canalisations dans la mesure où ils ne sont représentatifs que de la qualité sur la zone concernée.

**Bactériologie**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de bonne qualité bactériologique.

**Nitrates**

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

Les teneurs en nitrates sont restées inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).

**Pesticides**

Insecticides, herbicides, fongicides...

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

Aucun dépassement des limites de qualité n'a été relevé sur l'eau distribuée.

**Piomb**

La présence de plomb dans les branchements ou les réseaux intérieurs des habitations peut être une source de diffusion de cet élément. Pour les abonnés concernés, il est recommandé de changer ces canalisations et en attendant, de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer.

**Radioactivité**

Les mesures des indicateurs destinées à évaluer la dose d'exposition aux rayonnements ionisants attribuable à la consommation d'eau se sont révélées inférieures aux valeurs maximales fixées par la réglementation (0,1 Becquerel par litre (Bq/l) pour l'activité Alpha et de 1 Bq/l pour l'activité Bêta) à partir desquelles il est procédé à la recherche de radionucléides spécifiques.

**Dureté**

L'eau distribuée est peu calcaire. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.

**Annexe 1**

Suivi de la qualité de l'eau en 2019

Annexe 1

Suivi de la qualité de l'eau en 2019

**SAINT- LO AGGLO**  
**QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION**  
**PUBLIQUE DE LA ZONE:**  
**MARIGNY - LA CHAPELLE ENJUGER**

**SYNTHESE 2019**

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

**L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION**

Le réseau de distribution est exploité par la société SAUR NORMANDIE.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution	Collectivité d'appartenance	Protection date
FORNE - LE MANNEFFI	SAUR NM - SYMPC	19/05/2009
FORNE - LA MULOTIERE II	SAUR NM - SYMPC	19/05/2009
FORNE - LA FENETIERE I	SAUR NM - SYMPC	19/05/2009
FORNE - LE MANNEFFI	SAUR NM - SYMPC	19/05/2009
FORNE - LE MANNEFFI	SAUR NM - SYMPC	19/05/2009

**LES CONTROLES**

En 2019, 22 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

**L'INFORMATION**

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant, et au service santé-environnement de l'agence régionale de la santé de normandie- unité départementale de La Manche.

SAINT- LO AGGLO : 02 14 29 00 30  
SAUR NORMANDIE : 02 31 52 53 75  
ARS NORMANDIE - LD 50 : 02 33 06 56 06

Sur internet: [www.esupotable.sante.gouv.fr](http://www.esupotable.sante.gouv.fr)  
<https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-l'eau-est-elle-bonne>

**Valeurs observées de certains paramètres**

	NITRATES (N/NO3)	Dureté ou TITRE HYDROMÉTRIQUE	Pesticides: ATRAZINE DES/DIN
	mg/L	°f	µg/L
Moyenne	14,68	15,97	-
Maximum	21,40	27,90	0,04

**APPRECIATION GENERALE**

Lors des contrôles réalisés par l'ARS Normandie UD 50, l'eau distribuée s'est révélée conforme aux exigences de qualité bactériologique et physico-chimique auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Cette appréciation ne tient pas compte des paramètres liés aux canalisations dans la mesure où ils ne sont représentatifs que de la qualité sur la zone concernée.

**Bactériologie**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de très bonne qualité bactériologique.

**Nitrates**

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

Les teneurs en nitrates sont restées nettement inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).

**Pesticides**

Insecticides, herbicides, fongicides...

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1 µg/l est inférieure aux seuls de toxicité connus.

Aucun dépassement des limites de qualité n'a été relevé sur l'eau distribuée.

**Fluor**

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l.

**Plomb**

La présence de plomb dans les branchements ou les réseaux intérieurs des habitations peut être une source de diffusion de cet élément. Pour les abonnés concernés, il est recommandé de changer ces canalisations et en attendant, de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer.

**Radioactivité**

Les mesures des indicateurs destinées à évaluer la dose d'exposition aux rayonnements ionisants attribuable à la consommation d'eau se sont révélées inférieures aux valeurs maximales fixées par la réglementation (0,1 Becquerel par litre (Bq/l) pour l'activité Alpha et de 1 Bq/l pour l'activité Béta) à partir desquelles il est procédé à la recherche de radionucléides spécifiques.

**Dureté**

L'eau distribuée est peu calcaire. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.

Annexe 1

Suivi de la qualité de l'eau en 2019

**SAINT-LO AGGLO**  
**QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION**  
**PUBLIQUE DE LA ZONE:**  
**MONTREUIL S/LOZON**

**SYNTHESE 2019**

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

**L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION**

Le réseau de distribution est exploité par la société SAUR NORMANDIE.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution	Collectivité d'appartenance	Protection date
FORAGE DEKAMMISF2	DESAU/SA - SYMEC	18/05/2000
FORAGE LA GUILLOTINE F3	DESAU/SA - SYMEC	18/05/2000
FORAGE LA PETITE TERRE F7	SAINT-LO AGGLO	23/05/2000
FORAGE LA PETITE TERRE F1	SAINT-LO AGGLO	23/05/2000
FORAGE LA RENARDIERE F3	DESAU/SA - SYMEC	18/05/2000
FORAGE LE MARAIS F1	DESAU/SA - SYMEC	18/05/2000
FORAGE LE MARAIS F4	DESAU/SA - SYMEC	18/05/2000

**LES CONTROLES**

En 2019, 9 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

**L'INFORMATION**

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant, et au service santé-environnement de l'agence régionale de la santé de normandie- unite départementale de La Manche.

SAINT-LO AGGLO : 02 14 29 00 20  
SAUR NORMANDIE : 02 31 52 53 75  
ARS NORMANDIE - UD 50 : 02 33 06 06 06

Sur internet: [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)  
<https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-l'eau-dans-votre-commune>

**Valeurs observées de certains paramètres**

	NITRATES (EN NO3)	Dureté ou TITRE HYDROMETRIQUE	Pesticides: ATRAZINE (DEBETHYL)
	mg/L	°f	µg/L
Moyenne	16,50	16,97	-
Maximum	18,30	19,50	0,02

**APPRECIATION GENERALE**

Lors des contrôles réalisés par l'ARS Normandie UD 50, l'eau distribuée s'est révélée conforme aux exigences de qualité bactériologique et physico-chimique auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Cette appréciation ne tient pas compte des paramètres liés aux canalisations dans la mesure où ils ne sont représentatifs que de la qualité sur la zone concernée.

**Bactériologie**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de très bonne qualité bactériologique.

**Nitrates**

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

Les teneurs en nitrates sont restées nettement inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).

**Pesticides**

Insecticides, herbicides, fongicides... Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1 µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

Aucun dépassement des limites de qualité n'a été relevé sur l'eau distribuée.

**Fluor**

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l.

**Plomb**

La présence de plomb dans les branchements ou les réseaux intérieurs des habitations peut être une source de diffusion de cet élément. Pour les abonnés concernés, il est recommandé de changer ces canalisations et en attendant, de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer.

**Radioactivité**

Les mesures des indicateurs destinées à évaluer la dose d'exposition aux rayonnements ionisants attribuable à la consommation d'eau se sont révélées inférieures aux valeurs maximales fixées par la réglementation (0,1 Becquerel par litre (Bq/l) pour l'activité Alpha et de 1 Bq/l pour l'activité Béta) à partir desquelles il est procédé à la recherche de radionucléides spécifiques.

**Dureté**

L'eau distribuée est peu calcaire. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.

Annexe 1

Suivi de la qualité de l'eau en 2019

**SAINT- LO AGGLO**  
**QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION**  
**PUBLIQUE DE LA ZONE:**  
**ST GILLES-HEBECREVON**

**SYNTHESE 2019**

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

**L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION**

Le réseau de distribution est exploité par la société SAUR NORMANDIE.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution	Collectivité d'appartenance	Protection date
VERRE D'EAU EAU LINE CAPTEUR AU FIL DE LAIZ	INTERNE DU BERRILLY SAINT LO AGGLO SAINT LO AGGLO	02/09/1980

**LES CONTROLES**

En 2019, 76 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

**L'INFORMATION**

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant, et au service santé-environnement de l'agence régionale de la santé de normandie- unité départementale de La Manche.

SAINT LO AGGLO : 02 14 29 00 20  
 SAUR NORMANDIE : 02 31 52 53 75  
 ARS NORMANDIE - UD 50 : 02 33 06 56 06

Sur internet: [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)  
<http://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-l'eau-dans-votre-commune>

**Valeurs observées de certains paramètres**

	NITRATES (en NO3)	Dureté ou TITRE HYDROMETRIQUE	Pesticides: ATTRAQUE DESCHYL
	mg/L	°f	µg/L
Moyenne	16,00	14,38	-
Maximum	27,50	18,10	0,00

**APPRECIATION GENERALE**

Lors des contrôles réalisés par l'ARS Normandie UD 50, l'eau distribuée s'est révélée conforme aux exigences de qualité bactériologique et physico-chimique auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Cette appréciation ne tient pas compte des paramètres liés aux canalisations dans la mesure où ils ne sont représentatifs que de la qualité sur la zone concernée.

**Bactériologie**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de bonne qualité bactériologique.

**Nitrates**

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

Les teneurs en nitrates sont restées inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).

**Pesticides**

Insecticides, herbicides, fongicides...

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

Aucun dépassement des limites de qualité n'a été relevé sur l'eau distribuée.

**Fluor**

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l.

**Plomb**

La présence de plomb dans les branchements ou les réseaux intérieurs des habitations peut être une source de diffusion de cet élément. Pour les abonnés concernés, il est recommandé de changer ces canalisations et en attendant, de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer.

**Radioactivité**

Les mesures des indicateurs destinées à évaluer la dose d'exposition aux rayonnements ionisants attribuable à la consommation d'eau se sont révélées inférieures aux valeurs maximales fixées par la réglementation (0.1 Becquerel par litre (Bq/l) pour l'activité Alpha et de 1 Bq/l pour l'activité Béta) à partir desquelles il est procédé à la recherche de radionucléides spécifiques.

**Dureté**

L'eau distribuée est peu calcaire. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.

**SAINT-LO AGGLO**  
**QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION**  
**PUBLIQUE DE LA ZONE:**  
**ST JEAN DE DAYE**

**SYNTHESE 2019**

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

**L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION**

Le réseau de distribution est exploité par la société SAUR NORMANDIE.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution	Collectivité d'appartenance	Protection date
FORAGE DE MANASSE F1	SEAUVE SYMPLE	19/02/2004
FORAGE A GALLOTRE F1	SEAUVE SYMPLE	19/02/2004
FORAGE A LALLOMME F1	SAINT-LO AGGLO	26/01/2001
FORAGE A LALLOMME F2	SAINT-LO AGGLO	26/01/2001
FORAGE A PENNERIE F1	SEAUVE SYMPLE	19/02/2004
FORAGE A LEMARAS F1	SEAUVE SYMPLE	19/02/2004
FORAGE A MARAIS F4	SEAUVE SYMPLE	19/02/2004

**LES CONTROLES**

En 2019, 13 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

**L'INFORMATION**

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant, et au service santé-environnement de l'agence régionale de la santé de normandie- unité départementale de La Manche.

SAINT-LO AGGLO : 02 14 29 00 20  
SAUR NORMANDIE : 02 31 52 53 75  
ARS NORMANDIE - UD 50 : 02 33 06 55 06

Sur internet: [www.esuprotection.sante.gouv.fr](http://www.esuprotection.sante.gouv.fr)  
<http://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-l'eau-dans-votre-commune>

**Valeurs observées de certains paramètres**

	NITRATES (EN NDD)	Dureté ou TITRE HYDROMÉTRIQUE	Pesticides: ATRAZINE, DÉSÉTHYL, DÉSOPROPYL
	mg/L	°F	µg/L
Moyenne	20,15	30,38	-
Maximum	23,50	35,20	0,08

**APPRECIATION GENERALE**

Lors des contrôles réalisés par l'ARS Normandie UD 50, l'eau distribuée s'est révélée conforme aux exigences de qualité bactériologique et physico-chimique auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Cette appréciation ne tient pas compte des paramètres liés aux canalisations dans la mesure où ils ne sont représentatifs que de la qualité sur la zone concernée.

**Bactériologie**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de très bonne qualité bactériologique.

**Nitrates**

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

Les teneurs en nitrates sont restées nettement inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).

**Pesticides**

Insecticides, herbicides, fongicides...  
Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1 µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

Aucun dépassement des limites de qualité n'a été relevé sur l'eau distribuée.

**Fluor**

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l.

**Plomb**

La présence de plomb dans les branchements ou les réseaux intérieurs des habitations peut être une source de diffusion de cet élément. Pour les abonnés concernés, il est recommandé de changer ces canalisations et en attendant, de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer.

**Radioactivité**

Les mesures des indicateurs destinées à évaluer la dose d'exposition aux rayonnements ionisants attribuable à la consommation d'eau se sont révélées inférieures aux valeurs maximales fixées par la réglementation (0,1 Becquerel par litre (Bq/l) pour l'activité Alpha et de 1 Bq/l pour l'activité Béta) à partir desquelles il est procédé à la recherche de radionucléides spécifiques.

**Dureté**

L'eau distribuée est dure (très calcaire). La généralisation des traitements individuels pour réduire la dureté de l'eau n'est pas souhaitable. Dans le cas d'installation d'un adoucisseur, il est conseillé de conserver un robinet d'eau non adouci en cuisine. Une attention toute particulière doit être portée sur le fonctionnement et l'entretien de l'appareil.

**Annexe 1**

Suivi de la qualité de l'eau en 2019

Annexe 1

Suivi de la qualité de l'eau en 2019

**SAINT- LO AGGLO**  
**QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION**  
**PUBLIQUE DE LA ZONE:**  
**ACHAT ST SAUVEUR LENDELIN**

**SYNTHESE 2019**

L'eau distribuée doit répondre de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

**L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION**

Le réseau de distribution est exploité par la société SAUR NORMANDIE.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution	Collectivité d'appartenance	Protection date
PRELEVEMENT D'EAU USE - COMMUNE DE LA RHEMORVILLE	SEAU ST OLEP ST SAUVEUR ALBEM	18/02/2004
CAPTEGE AU FIL DE L'EAU - RIVERIE LA TRUITE - 52400JULIEN	SEAU ST OLEP ST SAUVEUR ALBEM	18/02/2004

**LES CONTROLES**

En 2019, 27 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

**L'INFORMATION**

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant, et au service santé-environnement de l'agence régionale de la santé de normandie- unité départementale de La Manche.

SAINT- LO AGGLO : 02 14 29 00 20  
SAUR NORMANDIE : 02 31 52 53 75  
ARS NORMANDIE - UD 50 : 02 33 06 66 06

Sur internet: [www.esu.potable.sante.gouv.fr](http://www.esu.potable.sante.gouv.fr)  
<https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-l'eau/dans-votre-commune>

**Valeurs observées de certains paramètres**

	NIATRATES (en NO3)	Dureté ou TITRE HYDROMETRIQUE	Pesticides: ATRAZINE, DESETHYL
	mg/L	°f	µg/L
Moyenne	16,73	13,13	-
Maximum	19,80	16,90	0,00

**APPRECIATION GENERALE**

Lors des contrôles réalisés par l'ARS Normandie UD 50, l'eau distribuée s'est révélée conforme aux exigences de qualité bactériologique et physico-chimique auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Cette appréciation ne tient pas compte des paramètres liés aux canalisations dans la mesure où ils ne sont représentatifs que de la qualité sur la zone concernée.

**Bactériologie**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.  
La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de bonne qualité bactériologique.

**Nitrates**

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

Les teneurs en nitrates sont restées nettement inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).

**Pesticides**

Insecticides, herbicides, fongicides...  
Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1 µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

Aucun dépassement des limites de qualité n'a été relevé sur l'eau distribuée.

**Fluor**

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l.

**Plomb**

La présence de plomb dans les branchements ou les réseaux intérieurs des habitations peut être une source de diffusion de cet élément. Pour les abonnés concernés, il est recommandé de changer ces canalisations et en attendant, de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer.

**Radioactivité**

Les mesures des indicateurs destinées à évaluer la dose d'exposition aux rayonnements ionisants attribuable à la consommation d'eau se sont révélées inférieures aux valeurs maximales fixées par la réglementation (0,1 Becquerel par litre (Bq/l) pour l'activité Alpha et de 1 Bq/l pour l'activité Béta) à partir desquelles il est procédé à la recherche de radionucléides spécifiques.

**Dureté**

L'eau distribuée est peu calcaire. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.

Annexe 1

Suivi de la qualité de l'eau en 2019

**SAINT- LO AGGLO**  
**QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION**  
**PUBLIQUE DE LA ZONE:**  
**ACHAT D'EAU SYMEC (CA ST LO)**

**SYNTHESE 2019**

L'eau distribuée doit répondre de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

**L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION**

Le réseau de distribution est exploité par la société VEOLIA EAU - CGE CENTRE NORD.

Les captages alimentant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution	Collectivité d'appartenance	Protection date
FORAGE : LE BOURNEVILLE	DESAULT SYMEC	18/05/2008
FORAGE : LA BELLECHASSE	DESAULT SYMEC	18/05/2008
FORAGE : LA PENNERIE	DESAULT SYMEC	18/05/2008
FORAGE : LE MARAIS	DESAULT SYMEC	18/05/2008
FORAGE : LE MANAIS	DESAULT SYMEC	18/05/2008

**LES CONTROLES**

En 2019, 24 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

**L'INFORMATION**

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant, et au service santé-environnement de l'agence régionale de santé de Normandie- unité départementale de La Manche.

SAINT- LO AGGLO : 02 14 29 00 30  
VEOLIA EAU - CGE CENTRE NORD : 09 69 39 56 34  
ARS NORMANDIE - UD 50 : 02 33 06 55 06

Sur internet: [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr)  
<https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-l'eau-dans-votre-commune>  
**Valeurs observées de certains paramètres**

	NITRATES (N2O3)	Dureté ou TITRE HYDROMETRIQUE	Pesticides: ATRAZINE-DEBUTHY
	mg/L	°f	µg/L
Moyenne	15,99	15,72	-
Maximum	24,00	27,90	0,04

**APPRECIATION GENERALE**

Lors des contrôles réalisés par l'ARS Normandie UD 50, l'eau distribuée s'est révélée conforme aux exigences de qualité bactériologique et physico-chimique auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Cette appréciation ne tient pas compte des paramètres liés aux canalisations dans la mesure où ils ne sont représentatifs que de la qualité sur la zone concernée.

**Bactériologie**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de très bonne qualité bactériologique.

**Nitrates**

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

Les teneurs en nitrates sont restées nettement inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).

**Pesticides**

Insecticides, herbicides, fongicides...

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

Aucun dépassement des limites de qualité n'a été relevé sur l'eau distribuée.

**Fluor**

Les teneurs en fluor se sont révélées inférieures à 0,5 mg/l

**Plomb**

La présence de plomb dans les branchements ou les réseaux intérieurs des habitations peut être une source de diffusion de cet élément. Pour les abonnés concernés, il est recommandé de changer ces canalisations et en attendant, de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer

**Radioactivité**

Les mesures des indicateurs destinées à évaluer la dose d'exposition aux rayonnements ionisants attribuable à la consommation d'eau se sont révélées inférieures aux valeurs maximales fixées par la réglementation (0,1 Becquerel par litre (Bq/l) pour l'activité Alpha et de 1 Bq/l pour l'activité Béta) à partir desquelles il est procédé à la recherche de radionucléides spécifiques.

**Dureté**

L'eau distribuée est peu calcaire. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.

Annexe 1

Suivi de la qualité de l'eau en 2019



SAINT- LO AGGLO

QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE LA ZONE: ACHAT D'EAU CAUMONT L'EVENTE

Synthèse 2019

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'Agence Régionale de Santé en assure le contrôle et vous rend compte des résultats. Les analyses du contrôle sanitaire sont réalisées par les laboratoires LABEO Manche et LABEO Franck Duncombe.

L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

Le réseau est exploité en Régie par la collectivité.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont situés dans le Calvados:

Captages alimentant la zone de distribution	Collectivité d'appartenance	Protection date
Caumont St Hilaire	SAINT GUERIN	181011781
Fontaine	PREFECTURE CALVADOS	

LES CONTROLES

En 2019, 3 prélèvements ont été effectués au niveau de la distribution. Le contrôle sur les installations de production est effectué par l'ARS du Calvados

L'INFORMATION

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, et au pôle Santé-Environnement de l'Agence Régionale de Santé de Normandie Unité Départementale de la Manche.

SAINT- LO AGGLO : 02 14 29 00 20  
ARS DE NORMANDIE UD50 : 02.33.06.56.58

Sur Internet: [www.caupctable.sante.gouv.fr](http://www.caupctable.sante.gouv.fr)  
<http://www.ars.normandie.sante.fr>

Valeurs observées de certains paramètres

	Nitrates (en NO3) mg/L	Titre hydrométrique °F	Pesticides: dichlorprop µg/l	Pesticides : Métolachlore µg/l
Moyenne	27,25	9,04		
Maximum	37,04	11,00	0,15	0,14

APPRECIATION GENERALE

A l'exception de dépassements ponctuels des limites de qualité en pesticides et en bromates observés à la sortie de station de production, les contrôles réalisés par l'ARS Normandie UD 50 sur l'eau distribuée s'est révélée, dans l'ensemble conforme aux exigences de qualité bactériologique et physico-chimique auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. La réfection de la station de traitement de l'eau de la Drôme doit être mise en oeuvre. Cette appréciation ne tient pas compte des paramètres liés aux canalisations dans la mesure où ils ne sont représentatifs que de la qualité sur la zone concernée.

Bactériologie

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de bonne qualité bactériologique.

Nitrates

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

Les teneurs en nitrates sont restées inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litres).

Plomb

La présence de plomb dans les branchements ou les réseaux intérieurs des habitations peut être une source de diffusion de cet élément. Pour les abonnés concernés, il est recommandé de changer ces canalisations et en attendant, de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer.

Dureté

L'eau distribuée est douce. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile pour les usages domestiques. Si vous en possédez un, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude sanitaire.

Pesticides

Insecticides, herbicides, fongicides...

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

Des dépassements de la limite de qualité en métolachlore et en dichlorprop ont été relevés ponctuellement. Les concentrations n'ont pas justifié de restriction de consommation.

Bromates

Les bromates sont des sous-produits de désinfection dus à l'action de l'eau de javel (produit désinfectant) sur les ions bromures présents naturellement dans les eaux brutes. Une limite de qualité est fixée pour ce paramètre à 10 µg/l (microgrammes par litre). En 2019, un dépassement de la limite a été relevé au niveau de la station de production.

**Annexe 2**

Prix du service de l'eau potable

Secteurs	Abonnement annuel Agglo	Abonnement annuel délégataire	Part Agglo au m3	Part délégataire au m3	Agence de l'eau au m3	TVA	Prix TTC au m3 pour 120 m3
<b>Condé-sur-Vire</b>	70,00 €		1,65 €		0,38 €	0,14 €	<b>2,76 €</b>
<b>Guilberville</b>	70,00 €		1,25 €		0,38 €	0,12 €	<b>2,34 €</b>
<b>La Chapelle sur Vire</b>	70,00 €		1,12 €		0,38 €	0,11 €	<b>2,20 €</b>
<b>Pont Farcy</b>	70,00 €		1,00 €		0,38 €	0,11 €	<b>2,07 €</b>
<b>Graignes</b>	70,00 €		1,57 €		0,22 €	0,13 €	<b>2,50 €</b>
<b>Marigny</b>	60,00 €		1,60 €		0,22 €	0,13 €	<b>2,45 €</b>
<b>Saint-Clair-sur-Elle / Torigni</b>	27,00 €	40,06 €	0,57 €	1,4499 €	0,38 €	0,16 €	<b>3,12 €</b>
<b>Saint-Jean-de-Daye</b>	70,00 €		1,83 €		0,38 €	0,15 €	<b>2,95 €</b>
<b>Saint-Lô</b>	5,00 €		1,55 €		0,38 €	0,11 €	<b>2,08 €</b>